

## APPEL A CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et suivants, L 142-6, L 143.3, R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :

---

### Parcelles de terres agricoles d'un seul tenant

Réf : AP 18 25 0157 01 **Commune de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18)** 8 ha 08 a 40 ca. ZC 74-382

Zonage : Agricole et Naturel (PLU)

---

La Safer du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par bail Safer suite à une convention de mise à disposition (CMD), tout ou partie des biens suivants :

---

### Parcelles de terres agricoles d'un seul tenant

Réf : CM 18 26 0001 01 **Commune de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18)** 8 ha 08 a 40 ca. ZC 74-382

Zonage : Agricole et Naturel (PLU)

---

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le :

**23 février 2026**

- soit par candidature en ligne sur le site internet de la Safer du Centre, [www.saferducentre.fr](http://www.saferducentre.fr) (Appels à candidatures),
- soit par écrit au siège de la Safer du Centre ou, plus particulièrement, auprès du service départemental 18 allée Icare CS 60227, 18022 BOURGES CEDEX tél : 02 48 67 53 50, où toutes précisions et informations complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions...) peuvent être demandées.

Le dossier de présentation est à votre disposition sur internet dans « Liste des biens - Safer » (<https://candidature.safer.fr>).

Pour la Safer, le 2 février 2026

Sylvia BRUNET  
Directrice juridique



*sylvia brunet*

A SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, le *06/02/2026*

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours du 6 février 2026 au 23 février 2026.)



LE MAIRE  
**Fabrice CHOLLET**